



Procès-verbal Du Conseil municipal

Assemblée réunie	Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages
Date réunion	5 juin 2026
Date de convocation	27 mai 2026
Organisée par	Le Maire, Nicolas JACQUEMIER
Participants	JACQUEMIER Nicolas
	POLLET Laurence KREBS Jean-Marie CHARANCE Régine PERROUD Régis PARCORET Régis RIVE Nathalie BERANGER Nathalie BLANC Eric CABRERA Julie CHEVILLARD Jean-Philippe COUDURIER Françoise GROS Gilbert GUICHERD Fabien JARRET Benoît LABULLY Romain PACCARD Joëlle PARCORET Laurence PICARD Marie-France PICCOLI Jean-Yves PITAVAL Cyril RABILLOUD Vincent
Pouvoirs	BEROUD Gaëlle - pouvoir à RABILLOUD Vincent HANZO Alexandra – pouvoir à BERANGER Nathalie PEYSSON Aleksandra – pouvoir à RIVE Nathalie TROVERO Mary-Flore - pouvoir à CHARANCE Régine
Absents/excusés	CARREL Béatrice
Diffusion	Le conseil municipal, le site internet de la commune
Prochaine réunion	24 juin 2026
Secrétaire de séance	Nathalie RIVE

Présents : 22

Votants : 26

Rédactrice (auxiliaire) :	Fabienne BERNARD
---------------------------	------------------

Table des matières

Ordre du jour	3
1. POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION.....	3
1.1 Approbation du procès-verbal du 20 mai 2026 (L. 2121-15 du CGCT)	3
1.2 Elections sénatoriales 2026 – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants	3
1.3 Décision modificative n°1.....	4
1.4 Attribution d'une subvention « plan façades »	5
1.5 Enfouissement de réseaux secs – Rue des écoles	6
1.6 Questions diverses	7
2. POINTS DISCUTÉS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION	8
2.2 Point sur le dossier « gendarmerie »	8
2.3 Point sur le dossier « STEP St-Maurice/Champagneux »	9
2.4 Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du Conseil municipal	10
2.5 Compte rendu des commissions communales	11
2.5.1 Finances (Régine CHARANCE)	11
2.5.2 Affaires scolaires (Laurence POLLET)	11
2.5.3 Vie associative, culture, sport (Jean-Marie KREBS)	11
2.5.4 Travaux (Régis PERROUD)	12
2.5.5 Affaires sociales (Aleksandra PEYSSON).....	13
2.5.6 Communication (Fabien GUICHERD)	13
2.5.7 Transition écologique (Eric BLANC).....	13
2.5.8 Prévention des risques (Jean-Yves PICCOLI)	13
2.5.9 Divers	13
2.6 Dossiers des Communes déléguées	13
2.6.1 Commune déléguée de Saint Maurice de Rotherens (Nathalie RIVE)	13
2.6.2 Commune déléguée de Grésin (Régis PARCORET).....	13
2.7 Dossiers en lien avec la Communauté de communes Val Guiers.....	13

Ordre du jour

Points soumis à délibération :

- Approbation du procès-verbal du 20 mai 2026 (L. 2121-15 du CGCT)
- Elections sénatoriales 2026 – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants
- Décision modificative n°1
- Attribution d'une subvention façade
- Rue des écoles – Enfouissement – Convention SDES
- Questions diverses

Points à aborder :

- Point sur la gendarmerie
- Point sur la STEP St-Maurice/Champagneux

1. POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

1.1 Approbation du procès-verbal du 20 mai 2026 (L. 2121-15 du CGCT)

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mai 2026 doit être approuvé par le conseil municipal et a été diffusé en amont aux membres. Mme POLLET et M. PICCOLI ont formulé des observations pour des corrections de forme qui ont été intégrées. Il est proposé au Conseil de l'arrêter et de l'approuver.

Délibération

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : UNANIMITE (26)

1.2 Elections sénatoriales 2026 – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Le Maire rappelle, comme évoqué lors de la séance précédente, que l'ordre du jour de ce Conseil municipal comporte obligatoirement l'élection des grands électeurs pour les sénatoriales 2026 (désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants). Il insiste sur le fait que le vote est obligatoire et qu'il y a des sanctions en cas d'absence et rappelle que les personnes élues devront impérativement être présentes à Chambéry le 27 septembre 2026 toute la journée car le premier tour a lieu le matin et le second tour l'après-midi.

Il rappelle que doivent être désignés 15 titulaires et 5 suppléants.

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. KREBS Jean-Marie, GROS Gilbert, LABULLY Romain et GUICHERD Fabien.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le secrétariat sera assuré par M. Régis PERROUD

Il indique que seule la liste intitulée « Liste conduite par Nicolas JACQUEMIER » a été déposée puis il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal reçoit une enveloppe, un bulletin « Liste conduite par Nicolas JACQUEMIER » et un bulletin blanc. Ensuite, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom (il a été choisi d'un commun accord de procéder par ordre alphabétique), s'est approché de la table de vote et a fait constater au président du bureau de vote qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le conseiller municipal a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Conseillers municipaux en exercice	27
Conseillers présents ou représentés	26
Conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Enveloppes trouvées dans l'urne	26
Suffrages déclarés nuls	0
Suffrages déclarés blancs	0
Suffrages exprimés	26

Le Maire proclame les résultats : la « liste conduite par Nicolas JACQUEMIER » est élue.

1.3 Décision modificative n°1

Le Maire rappelle que les décisions modificatives (DM) sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires du budget primitif, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés ou des dépenses finalement annulées. Elles doivent répondre aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Il présente un tableur recensant les différents mouvements projetés et le commente.

Il explique que le produit attendu des taxes, tel qu'inscrit au budget primitif est erroné. En effet, la commune n'a pas instauré de majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il faut donc diminuer les recettes de fonctionnement de 21 755.00 € (compte 73111). En conséquence, afin d'équilibrer les dépenses et recettes de la section de fonctionnement, il est nécessaire de diminuer le virement à la section d'investissement de la même somme (comptes 023 et 021).

Cette DM est l'occasion de prendre en compte la perte des soldes de subvention (DETR 2019 et Contrat Ambition Région pour un total de 27 597.00€), les travaux du gymnase (opération 62) ayant été achevés au-delà du délai de validité desdites subventions. Les entreprises assurant la maintenance du gymnase sollicitent l'installation d'une échelle afin d'accéder au toit. Cette dépense est intégrée à la DM.

La commune a informé le Conseil Départemental de l'abandon du projet de 2^e tranche de travaux chemin du Cellier. Il faut donc acter une diminution de recettes de 11 041.00 € sur l'opération voirie – opération 21).

La commune a obtenu une subvention de 8 000.00€ de l'Etat (DETR 2026) pour le dossier du chauffage de l'appartement de l'école à Saint-Maurice-de-Rotherens. Il est prévu de lancer les travaux afin que la chaudière soit installée avant la prochaine saison de chauffe. Il faut donc alimenter l'opération (34 680.00 € - opération 3003).

L'opération 1014 – Signalétique lieux de rencontre et espaces partagés est terminée. Il reste 9 990.60 € à récupérer, initialement prévus pour le financement de la nouvelle signalétique parkings finalement non réalisée.

Enfin, il faut augmenter le budget de l'opération matériel (opération 46) d'environ 8 300.00 €, du fait du changement d'une tondeuse, de l'acquisition d'un nouveau souffleur et d'un ordinateur plus performant pour le Maire et afin d'abonder l'opération en cas de besoin urgent de nouveau matériel.

Ces écritures se traduisent comme suit au niveau budgétaire :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	21 755.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	21 755.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 73111 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	21 755.00 €	0.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	21 755.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	21 755.00 €	0.00 €	21 755.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	21 755.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	21 755.00 €	0.00 €
R- 1321-3003 : Réno énergétique appartement école STM	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
R- 1321-62 : Gymnase/Installations sportives	0.00 €	0.00 €	12 600.00 €	0.00 €
R- 1322-62 : Gymnase/Installations sportives	0.00 €	0.00 €	14 997.00 €	0.00 €
R- 1323-21 : Voirie	0.00 €	0.00 €	11 041.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	38 638.00 €	8 000.00 €
D-212-1014 : Signalétique lieux de rencontre	3 548.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131-3003 : Réno énergétique appartement école STM	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131-62 : Gymnase/Installations sportives	0.00 €	1 668.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-3003 : Réno énergétique appartement école STM	0.00 €	32 280.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-1014 : Signalétique lieux de rencontre	6 442.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2157-46 : Acquisitions de matériel	0.00 €	3 263.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-46 : Acquisitions de matériel	0.00 €	1 453.20 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-46 : Acquisitions de matériel	0.00 €	3 632.40 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	9 990.60 €	44 696.60 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	9 990.60 €	44 696.60 €	60 393.00 €	8 000.00 €

Mme CABRERA demande pourquoi on n'inscrit pas la perte des recettes concernant le gymnase en dépenses. Le Maire explique que selon les principes de la comptabilité, des sommes inscrites en recettes doivent être supprimées des recettes et non venir augmenter les dépenses.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : UNANIMITE (26)

1.4 Attribution d'une subvention « plan façades »

Le Maire rappelle que le Conseil municipal avait adopté par délibération n°2024-03-15 du 7 mars 2024, le règlement du « plan façades » de la Commune.

En complément de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, portée par le Syndicat mixte de l'Avant pays Savoyard, qui soutient la rénovation énergétique, l'adaptation des logements ou la requalification de logements très dégradés, la Commune, sur la base des travaux de la Commission « Petite Ville de Demain », a mis en place des aides financières complémentaires sur la rénovation de façades avec un objectif d'améliorer esthétiquement les façades donnant sur rue dans l'hyper centre-bourg.

A cet effet, un règlement d'attribution des subventions a été approuvé et précisait notamment les conditions d'éligibilité ainsi que les taux de subvention et le plafond à savoir :

- Taux de subvention de 30% du montant HT des travaux ;
- Montant de la subvention plafonnée à 2000€ / bâtiment rénové.

Il est rappelé que le Conseil municipal inscrit chaque année, à l'occasion de l'adoption du budget primitif, des crédits alloués, selon une enveloppe budgétaire maximale pour les demandes de subvention à la rénovation de façades. Ces subventions s'inscrivent en investissement au compte 20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations.

Il est néanmoins obligatoire pour la Commune de délibérer systématiquement pour approuver chaque dossier de demande de subvention.

Le couple qui souhaite bénéficier de la subvention a donc déposé en amont une déclaration préalable de travaux (conformément à l'obligation instituée par le Conseil municipal par délibération n°2024-03-16). Le bien est bien situé dans le périmètre défini au règlement du plan façade, au 76 rue du Couvent.

Le dossier déposé en mairie est réputé complet avec un montant de travaux subventionnables de 8 985.00 € HT. La subvention sollicitée atteint le plafond, soit 2 000.00 €.

Le Conseil municipal doit délibérer pour :

- Admettre le dossier de subvention tel qu'il est présenté.
- Approuver l'attribution d'une subvention de 2 000.00 € à Mme et M. **[Anonymisation]**
- Autoriser le Maire à signer tous documents utiles à l'exécution de cette délibération.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : UNANIMITE (26)

1.5 Enfouissement de réseaux secs – Rue des écoles

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité existant sous compétence et maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

A cette occasion, il est rappelé la compétence du SDES d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) et à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité HTA et BT existants, réseaux exploités par Enedis dans le cadre de la Convention de concession signée le 20 mars 2020.

L'opération concernée est située secteur Rue des Ecoles, réseau BT (265 ml).

Le Maire propose que la commune confie au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant un maître d'œuvre et une entreprise, sélectionnés dans le cadre d'une consultation des cinq bureaux d'études et groupements de

bureaux d'études titulaires de l'accord cadre maîtrise d'œuvre et entreprises et groupements d'entreprises titulaires du marché à bon de commande travaux mis en place par le SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seul(e)s prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à **136 581,01 € TTC**. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **65 473,07 € TTC** concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe à la convention.

Il est demandé au conseil municipal de

- 1) s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2027 de la commune ;
- 2) autoriser le maire à signer l'annexe financière prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- 3) autoriser le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération ;

Concernant l'enfouissement des différents réseaux, M. PERROUD signale que le SIEGA est cours d'actualisation de son schéma directeur. De ce fait, la commune reste en attente d'une réponse pour savoir si les réseaux assainissement et eaux pluviales restent en unitaire à cet endroit ou s'il faut les passer en réseaux séparatifs.

M. PARCORET demande si le tapis d'enrobé sera réalisé en même temps que le reste des travaux. M. PERROUD répond que l'objectif est de réaliser tous les travaux en même temps, ce qui implique qu'il faut attendre la réponse de tous les concessionnaires avant de lancer l'opération.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : UNANIMITE (26)

1.6 Questions diverses

Aucune question diverse n'a été transmise par les conseillers municipaux avant la séance.

Le Maire informe les membres du Conseil d'une entrevue avec les représentants de la société NW Joule, qui a implanté une « cabane » route de Pont de Beauvoisin sur un terrain agricole privé. Il explique que ce bâtiment contient des batteries qui se chargent au moment où le besoin en électricité est faible, donc le prix bas et qui renvoie l'énergie dans le réseau quand le besoin augmente.

Gilbert GROS demande si cette construction est soumise à autorisation.

Nicolas JACQUEMIER répond que l'ancien Maire avait donné un avis défavorable au projet mais que l'instruction est en fait du ressort de la DDT.

Il explique que la société souhaite implanter un 2^e bâtiment, sauf si la commune y est fermement opposée, même si l'avis du Maire n'est que consultatif.

Il fait remarquer que la cabane a reçu récemment un toit qui ne correspond d'ailleurs pas aux prescriptions du PLU de la commune.

Il présente un document graphique comportant les 2 bâtiments, fourni par NW Joule, afin que les élus se rendent compte de l'impact visuel et précise que la société n'implante pas plus de 2 cabanes par site.

Il demande à Cyril PITAVALL de relater l'entrevue du matin, d'un point de vue plus technique. Ce dernier est plutôt favorable aux vues du plan national (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) mais précise que la commune n'aura aucune retombée financière (1MW sur 20m²) et que l'énergie issue de ce procédé n'est pas une énergie renouvelable.

Il serait peut-être intéressant d'installer ce dispositif aux abords du parc photovoltaïque, qui va produire son énergie au moment où le besoin ne sera sûrement pas très important. Cela permettrait de stocker dans l'attente de réinjecter dans le réseau.

J.M. KREBS demande la durée de vie de ces batteries. C. PITAVALL l'estime entre 15 et 20 ans. J.M. KREBS fait remarquer que les batteries contiennent du lithium, ce qui peut entraîner un risque accru d'incendie en cas de forte chaleur.

B. JARRET se demande s'il n'y aurait pas autre chose à faire sur une parcelle agricole. C. PITAVALL répond que la parcelle est privée, que c'est donc le propriétaire qui décide.

C. PITAVALL pense qu'il serait judicieux de réfléchir à des terrains communaux susceptibles de recevoir de telles installations car cela peut être source de recettes.

Nicolas JACQUEMIER rebondit en insistant sur l'installation possible de 2 cabanes vers le parc photovoltaïque (PV) qui ne couvrira pas toute la parcelle. C. PITAVALL signale que cela aurait tout son sens à côté du parc PV. Il indique qu'une cabane rapporte 1 000€ /an. C. PITAVALL indique néanmoins que la commune doit s'engager sur une convention de rachat sur 20 ans pendant lequel elle ne disposera pas de son électricité pour réinjection réseau.

G. GROS dit que la DDT n'autorise pas l'implantation n'importe où, une attention est portée sur la superficie du terrain agricole, sur son exploitation éventuelle par un agriculteur, ...

C. PITAVALL pense que potentiellement de plus en plus d'entreprises autoriseront l'implantation de ce procédé sur leur terrain.

B. JARRET dit que ce système est préférable à une STEP (station de transfert d'énergie par pompage) qui dégrade beaucoup plus le paysage.

C. PITAVALL n'est pas d'accord car les STEP sont des dispositifs « made in France » alors que les batteries ne sont pas produites en France.

R. LABULLY fait remarquer qu'il y a en fait 2 sujets : celui de l'énergie et celui du respect du PLU. En l'occurrence, il y a un problème de justice par rapport au pétitionnaire lambda auquel on impose de respecter les règles du PLU alors que de tels projets n'y répondent pas.

C. PITAVALL dit que la commune pourrait imposer à NW Joule de refaire le toit de la première cabane pour qu'il corresponde aux prescriptions du PLU en termes de matériaux et de pente et d'imposer ces mêmes règles pour la deuxième cabane.

Le Maire lève la séance du Conseil municipal à 20h

* *
*

Il propose ensuite aux membres du Conseil municipal d'aborder les sujets qui ne font pas l'objet d'une délibération.

2. POINTS DISCUTÉS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION

2.2 Point sur le dossier « gendarmerie »

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des échanges tenus lors la rencontre avec la colonelle DUBUIS du groupement de gendarmerie départementale de la Savoie, le 21 mai dernier.

Il ressort de ces échanges une restructuration des brigades au sein de la communauté de brigades de Pont-de-Beauvoisin, avec une brigade présente sur Les Echelles et une sur Pont-de-Beauvoisin.

La brigade de Saint-Genix-les-Villages sera donc fermée au profit d'un point accueil déporté, une fois par semaine, sur la commune, selon des modalités qui restent à définir. Il précise qu'actuellement, la gendarmerie ne propose plus d'accueil du public faute de conditions acceptables, notamment un problème d'accès.

Il expose que la caserne de Pont-de-Beauvoisin ne sortira pas de terre tant que la commune de St-Genix n'aura pas validé le projet.

Il revient ensuite sur le problème de l'eau à la caserne, qui en l'état actuel, n'est pas consommable.

Sont ensuite évoquées les solutions possibles : essai de shunter avec l'alimentation en eau de la maison de retraite dans l'attente de travaux plus conséquents (un devis devrait être prochainement demandé pour changer la colonne montante)

R. PARCORET demande depuis combien de temps dure cette situation. Réponse du Maire : environ 3 ans

Nicolas JACQUEMIER revient sur le futur point d'accueil déporté et propose le local de vidéosurveillance car il est adapté à l'accueil des PMR et permettrait aussi une facilité d'échanges entre les gendarmes et les élus. Il demande aux conseillers leur perception actuelle de la gendarmerie : la plupart ont le sentiment que la gendarmerie est fermée depuis longtemps

G. GROS demande si l'effectif total du regroupement augmentera. Nicolas JACQUEMIER dit qu'il y a actuellement à 15 gendarmes sur les 2 brigades, et qu'ils seront réunis à Pont sans augmentation d'effectif. Actuellement la brigade de Saint-Genix ne possède que 2 véhicules et cela permettrait de regrouper les moyens.

La future gendarmerie de Novalaise va peut-être demander un renforcement en effectif.

N. Jacquemier informe le conseil qu'il pense donner une réponse favorable à la fermeture.

R. PARCORET dit que le courrier de la colonelle est très clair et qu'il faut avancer.

M.F. PICARD dit que le courrier est clair mais que la version de la gendarmerie au cours du mandat précédent a changé à chaque changement de colonel. En conséquence, la commune s'était abstenue lors du vote à la CCVG pour déterminer le souhait d'une seule ou de deux gendarmeries.

R. PERROUD dit que la CCVG se plaint que la commune bloque l'avancée du dossier.

Pour finir, Nicolas JACQUEMIER dit que la permanence en mairie pourrait débuter dès septembre.

2.3 Point sur le dossier « STEP St-Maurice/Champagneux »

Cyril PITAVAl fait un compte-rendu de la rencontre avec Next Step, le 26 mai dernier.

Il explique l'acronyme STEP : station de transfert d'énergie par pompage.

Next Step fait partie de Tenergy, entreprise française spécialisée dans la production d'électricité à partir de parcs photovoltaïques ou éoliens. Next Step a été lauréat du programme européen Innovation Fund pour la rénovation d'une STEP près de Munster en Alsace.

Le projet a été présenté en 2024 à J.C. Paravy, ancien Maire de la commune. A l'époque, le maire de Champagneux n'a pas souhaité en faire de même. Ni l'un ni l'autre n'a beaucoup communiqué sur ce projet.

Il donne quelques éléments techniques, notamment

- le dimensionnement du dispositif (Bassin supérieur à St Maurice : environ 15000 m² et 30000 m³ d'eau stockée) – utilisable par les pompiers
- Bassin inférieur (zone d'eau naturelle) et usine à Champagneux : à proximité de Leschaux
- Conduite forcée : 1200 m linéaire et 0,7m de diamètre sur un dénivelé de 490m
- Budget estimé : 20 M€
- Durée de fonctionnement estimée à environ 100 ans

Puis informe sur le côté financier du projet :

- Fiscalité
- Next Step est ouvert à discuter d'une prise de participation des communes en association la SEM Savoie (comme pour notre parc PV) ce qui garantirait des revenus supplémentaires aux deux communes en fonction de la production d'électricité annuelle.

Le PPE3 de février 2026 a décidé la construction de +1,7 GW de puissance installé de STEP d'ici 2035. Il y aura un appel d'offre début 2027.

Next Step demande (sans ultimatum) aux deux communes de statuer sur leur accord de principe d'ici début octobre 2026 pour être en mesure de déposer le dossier. La commune souhaite communiquer sur le projet

au sein des CM respectifs puis auprès des habitants. Dans un second temps, une réunion publique réunissant les habitants des 2 communes en présence de Next Step est envisagée, pour répondre à toutes les questions.

Durée totale du projet depuis l'accord de la CRE : entre 5 et 8 ans dont environ 2 ans de construction.

Selon lui :

- Stocker et produire de l'énergie à partir d'une STEP est beaucoup plus vertueux qu'un système de stockage par batteries (produites en Chine, problématique de recyclage, durée de vie moindre...)
- Le projet ne pourra se faire que si Next Step obtient toutes les autorisations administratives et environnementales (CNR, SHR, Natura 2000, ...). A la communes d'insister sur le fait que les nuisances visuelles doivent rester minimales (entreprise n'exclut pas d'enterrer la conduite sur la falaise, de la peindre couleur falaise, ...)
- Cette STEP permettrait des revenus significatifs aux communes (plusieurs dizaines de k€ (à estimer)) et davantage si les communes investissent au sein d'une société de projet avec Next Step et possiblement la SEM Savoie.

G. GROS demande ce que ça peut rapporter à la commune car les terrains d'assise sont privés ? A noter que les propriétaires sont apparemment d'accord.

C. PITAVAL explique qu'il sera possible de créer une société de projet et d'obtenir de l'argent de la production B. JARRET se questionne sur l'avis de la mairie de Champagneux. C. PITAVAL répond que nous n'avons pas encore d'information à ce sujet.

B. JARRET dit que sur le principe, ce genre de projet est à favoriser mais s'inquiète de l'impact visuel sur ce site exceptionnel. G. GROS et N. RIVE expliquent que le bassin ne se verra pas du chemin d'accès au site « Les Fils ».

N. RIVE dit qu'on peut imaginer un cheminement autour, que les oiseaux pourraient se poser mais que la baignade sera interdite (la bassine sera entourée d'un grillage. Elle précise que si pour une raison ou une autre, le projet n'était pas viable, il ne resterait sur St-Maurice qu'un bassin. Elle insiste sur la nécessité de prévoir une convention pour l'entretien du site.

B. JARRET dit qu'il a parlé de ce dossier avec l'ancien Maire, qui avait rencontré l'entreprise mais ne les avait pas trouvés sérieux à l'époque c'est pourquoi il n'en avait pas avisé le conseil.

Mme CABRERA demande le chiffre d'affaires de l'entreprise pour savoir si elle est solide. Certains élus se renseignent sur Internet.

C. PITAVAL insiste sur le fait que les instances environnementales s'assurent de mesures de compensation en cas de destruction et précise que cette société travaille dans le domaine depuis de nombreuses années et sur le fait que le projet est porteur. La centrale photovoltaïque, les batteries de stockage (NW Joule, voir plus haut) et cette STEP feraient de Saint-Genix-les-Villages une commune pionnière dans la région du point de vue énergie renouvelable.

B. JARRET insiste sur le site Natura 2000 mais C. PITAVAL dit que la commune n'a pas la main, c'est comme pour les cabanes à batteries sur le terrain agricole évoquées plus haut. Il trouve qu'il ne faut pas dire non par défaut.

E. BLANC dit que de telles installations existent en Maurienne depuis de très nombreuses années.

C. PITAVAL demande comment avancer. Nicolas JACQUEMIER propose une 1^{ère} réunion publique sans la société puis si la population est plutôt favorable, une 2^e réunion publique en présence de représentants de la société.

R. PARCORET insiste sur le fait qu'il faut faire preuve de pédagogie.

2.4 Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du Conseil municipal

Décisions du Maire :

- Décision 2026-4 – Avenant 1 - Maîtrise d'œuvre Rue des Écoles
Reprise des plans et du détail quantitatif estimatif induits par la modification du projet (+ 2 900.00 € HT)

Le Maire explique son déplacement chez EPODE. Il indique qu'il a été demandé des propositions de variantes pour les places de stationnement (nombre, implantation).

Présentation au prochain conseil de toutes les variantes avec les prix correspondants.

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

- Depuis le début de l'année, 18 DIA ont été déposées concernant la commune déléguée de Saint-Genix-sur-Guiers. Dans tous les cas, la mairie a renoncé à exercer son droit de préemption.
- Depuis le début de l'année, 4 DIA ont été déposées concernant la commune déléguée de Saint-Maurice-de-Rotherens. Dans tous les cas, la mairie a renoncé à exercer son droit de préemption.
- Pour l'instant, nous n'avons pas de données à jour concernant la commune déléguée de Grésin. Les données depuis le début 2026 seront donc présentées lors d'un prochain conseil municipal.

2.5 Compte rendu des commissions communales

2.5.1 Finances (RéGINE CHARANCE)

Pas d'actualité.

2.5.2 Affaires scolaires (Laurence POLLET)

L'adjointe indique la date de la prochaine commission des affaires scolaires, à savoir le samedi 27 juin 2026 à 8h30 en mairie de Saint-Genix-les-Villages. Ordre du jour : organisation du CMJ – Renouvellement de l'équipe en place.

Elle indique qu'il est prévu un pique-nique de fin d'année scolaire, sur le temps de cantine, le 3 juillet sur les berges du Guiers, auquel sont invités les personnels de cantine et du périscolaire ainsi que les enseignants.

Réunion bilan de l'année avec le personnel de cantine, lundi 22 juin à 19h pour faire un point sur l'année écoulée, les besoins, les points positifs et négatifs, ...

2.5.3 Vie associative, culture, sport (Jean-Marie KREBS)

L'adjoint expose les échéances à venir en matière de festivités :

- 6 juin Marché artisanal du comité des fêtes
 Passage de la course "classique-juniors"
 Concert Alchimie en scène
- 8 juin Journée découverte activités physiques (Val Guiers)
- 12 et 13 juin Passage de la course Tour AURA
 Fête du four organisée par le club de hand
- 13 juin Fête des écoles organisée par le sou des écoles
- 13 et 14 juin Week-end de fêtes à Saint Maurice organisé par le musée Galletti
- 18 juin Don du sang
- 25 juin Gala Energym
- 26 juin Fête du sport et de la musique
- 27 et 28 juin Journée du patrimoine de pays à Saint Maurice organisée par le musée Galletti

- 13 juillet Retraite aux flambeaux – Demande une participation aux élus pour assurer la sécurité notamment

Puis signale les réunions et rencontres à venir :

- Lundi 8 juin à 20 h 30 Réunion de préparation de la fête du sport et de la musique
- Lundi 22 juin à 20 h Rencontre avec toutes les associations pour la mise en place des plannings – Priorité aux associations locales
- Préparation de la vogue de fin août : nous relançons les forains qui avaient été contactés par Benoît Jarret afin de les assurer de notre accueil et pour qu'ils confirment leur venue.
- Nous venons de recevoir une proposition pour être "Ambassadeur des jeux alpes françaises 2030". Il demande l'accord du conseil pour l'inscription de la commune. M.F. PICARD, questionné, dit que ce dispositif est dans la continuité de Terre de Jeux 2024.

J.M. KREBS fait ensuite un bref retour sur « en avant le printemps » : la manifestation a bien marché. Un retour plus complet sera fait plus tard. Il remercie V. RABILLOUD qui a beaucoup œuvré lors de la manifestation, notamment pour la gestion du parking.

2.5.4 Travaux (Régis PERROUD)

L'adjoint aux travaux présente un retour sur la 1ere commission travaux du 20 mai dernier. Beaucoup de sujets ont été évoqués. Il a choisi d'en exposer quelques-uns pour cette réunion, en concertation avec le Maire.

- Problème de voirie dans différents secteurs pavés du centre (dégradés, affaissés). Il est envisagé de réaliser quelques réparations à minima des points les plus déformés (un chiffrage a été demandé à EIFFAGE). Une réflexion plus globale sera ensuite initiée, en lien avec une modification du circuit des bus du collège.
- Point voirie -impasse de la Ribaudière. Une entreprise a réalisé une tranchée en 2023 mais n'a pas refait les enrobés. L'entreprise a depuis fermé donc la réparation est à la charge de la commune.
- Nettoyage de la voirie - rue des écoles + autres secteurs : dans un premier temps et devant l'ampleur du chantier, la commune a loué une balayeuse. Une 2^e intervention devrait être programmée.
- Défense incendie - 144 poteaux sur l'ensemble de la commune, dont 77 % sont conformes, 16% n'ont pas de débit suffisant et 7% sont hors service. Il mentionne quelques travaux récents sur ce thème :
 - remplacement d'un PEI chemin de la Tour à STM
 - Rue des terrasses de chartreuse : rdv avec le MOE et l'entreprise – en insistant l'entreprise va faire les travaux
 - route de Novalaise à GRE : le PEI a été remplacé suite à un accrochage par un camion, le contrôle en débit a été réalisé en interne (le PEI peut donc être répertorié par le SDIS)
 - rue du 8 mai : le poteau est installé contre le mur donc le coffre ne s'ouvre pas – la solution est d'installer des poteaux sans coffres
 - Lotissement route de Cote Envers : la commune s'est engagée à payer l'installation du PEI. IL faut changer de doctrine à l'avenir et laisser ces travaux à la charge des lotisseurs.
- Il évoque ensuite la clôture vandalisée et le problème de portail à la Maison Médicale ainsi qu'un problème de bardage en bois en mauvais état et signale que le mur de soutènement montre des signes de faiblesse.
- Il signale que quelques bâtiments ne sont pas contrôlés au niveau des installations électriques.
- Au gymnase : différents problèmes ont été relevés sur le nouveau gymnase, notamment la ventilation qui ne fonctionne pas ce qui a entraîné l'apparition de moisissures dans les douches, (demande de mise en place d'un entretien annuel de la ventilation), le toit qui fuit, la route devant sur laquelle stagne la pluie (problème évacuation des eaux pluviales)

- Il signale un problème de sécurité rue du Rhône : un arbre menaçant de tomber. Le propriétaire auquel un courrier a été envoyé propose de céder sa parcelle à l'euro symbolique, charge à la commune de s'occuper de la parcelle.
- Enfin, il évoque une réflexion intéressante de B. JARRET sur l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques, avec le soutien du Fonds Verts (financement à 80%). Ce véhicule viendrait en remplacement du Jumpy utilisé pour l'arrosage. Il précise qu'il n'y aurait pas besoin de borne spéciale.

2.5.5 Affaires sociales (Aleksandra PEYSSON)

Pas d'actualité

2.5.6 Communication (Fabien GUICHERD)

Pas d'actualité

2.5.7 Transition écologique (Eric BLANC)

Pas d'actualité

2.5.8 Prévention des risques (Jean-Yves PICCOLI)

Pas d'actualité

2.5.9 Divers

Jean-Marie KREBS indique qu'une réunion de présentation du programme « Petites Villes de Demain (PVD) » a eu lieu afin de lancer une réflexion sur les attentes du conseil municipal.

Il signale qu'une prochaine rencontre sera programmée afin de recueillir les retours et préparer une feuille de route.

Programmation d'une prochaine réunion avec notamment l'évocation du sujet du marché.

E. BLANC signale qu'il a été élu au SYCLUM en tant que suppléant, pour la branche collecte

R. PERROUD dit qu'il fera un point sur le SIAEP, le SIEGA et le SIAGA au prochain conseil

B. JARRET demande où en est la constitution des commissions à la CCVG. Nicolas JACQUEMIER répond que les propositions de la commune ont été renvoyées à la CCVG.

2.6 Dossiers des Communes déléguées

2.6.1 Commune déléguée de Saint Maurice de Rotherens (Nathalie RIVE)

Pas d'autre actualité.

2.6.2 Commune déléguée de Grésin (Régis PARCORET)

Pas d'autre actualité

2.7 Dossiers en lien avec la Communauté de communes Val Guiers

- Enfance jeunesse transport (Laurence POLLET)



Tarifs périscolaires et jeunes pour l'année 2026-2027 : il a été délibéré une augmentation de 1 %, correspondant à l'inflation. Un mail d'info aux parents pour informer portail inscription en lien avec la CCVG.

Les inscriptions à la cantine et au périscolaire ont été programmées sur une plage de 3 semaines

Changement de logiciel cantine et périscolaire prévu pour la prochaine rentrée. Plus intuitif pour les familles et le personnel

La campagne d'inscriptions aux transports scolaires 2026-2027 est ouverte depuis le 2 juin 2026, et ce, jusqu'au 19 juillet.

* * *

Le prochain Conseil municipal est prévu le 24 juin 2026 à 19h.

La réunion prend fin à 21h30.

Le Maire,
Nicolas JACQUEMIER

La Secrétaire de séance,
Nathalie RIVE